



Licenciement discriminatoire

Par **youyou57**, le **27/11/2013** à **19:22**

Bonjour, J'aimerais savoir si j'ai un recours en justice, pas pour un licenciement abusif mais plutôt un licenciement discriminatoire, voila les faits : nous travaillons sur une plateforme téléphone et nous étions 6 personnes en CDD , nous avons commis une faute en faisant des décroché-raccroché donc nous avons été licencié , nous étions 6 dans le cas la mais nous somme que 5 a avoir été licencié, non seulement la 6ieme n'a pas été licencié mais elle a été prise en CDI 2 mois après les faits alors qu'elle avait commis la même faute que nous, je trouve cela injuste, ais-je un recours possible, merci.
cordialement

Par **alterego**, le **27/11/2013** à **20:14**

Bonjour,

Une discrimination ***est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap etc., dans un domaine visé par la loi.***

En quoi le fait d'avoir licencié pour faute cinq salariés sur six serait-il discriminatoire ?

Evitez d'employer un qualificatif dont vous ne connaissez pas le sens et dont la multitude aime à se gargariser simplement parce que c'est la mode.

La méthode expérimentale étant l'une des meilleures écoles, portez le litige devant les tribunaux pour ce motif et surtout rapportez-nous la décision.

Un peu de sérieux, merci.

Cordialement